COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 28 septembre 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

V – RESSOURCES HUMAINES

2026 – 56 (8) : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er octobre 2026

Rapport au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 (modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3), les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Ces créations, modifications et suppressions font l'objet d'une inscription au tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Technique (CST) en date du 18 septembre 2026,

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs à jour,

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-067-216703439-20260928-DM2026_09_2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la quotité des emplois suivants :
 - 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (TNC) 25h et à temps complet (TC) 35h (ASVP)
 - 15 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe TNC dont les durées hebdomadaires de service (DHS) varient ainsi (en centièmes) :
 De 6,5 à 7,75 / de 20 à 18,72 / de 2,55 à 3,93 / de 11,82 à 10 / de 4,13 à 3,74/ de 1,63 à 1,87 / de 2,75 à 3,15 / de 2,35 à 2,46 / de 3,67 à 3,34 / de 6,57 à 6,99 / de 5,32 à 5,22 / de 4,75 à 5,11 / de 10,32 à 10 / de 9,63 à 10,24 / 7,67 à 10,63.

- **CREE** les emplois suivants, correspondant aux recrutements à venir :
 - 2 emplois au grade d'adjoint technique (poste non permanent motif accroissement temporaire d'activité) à TC 35H
 - 1 emploi au grade d'adjoint technique (recrutement ASVP) à TC 35H
 - 1 emploi au grade d'adjoint technique principal 2ème classe (recrutement ASVP) à TC 35H
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe (recrutement ASVP) à TC 35H

- **SUPPRIME** les emplois suivants :
 - 1 emploi au grade d'Attaché principal (DRH recrutement) à TC 35H
 - 1 emploi au grade de Rédacteur principal 1ère classe (ex DRH) à TC 35H
 - 1 emploi au grade de Rédacteur principal 2ère classe (DRH recrutement) à TC 35H
 - 1 emploi au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe (PI) à TC 35H
 - 1 emploi au grade d'Adjoint technique à TNC 18 h

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs sur des emplois permanents et non permanents joint en annexe à compter du 1er octobre 2026.

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
067-216703439-20261008-CM2026_09_2